

mesures transitoires devant être prises sous la direction d'un organisme consultatif nommé par l'Assemblée générale. Suivant ce plan, l'Éthiopie et l'Érythrée jouiraient chacune de l'autonomie législative et exécutive, alors que certains pouvoirs seraient réservés aux autorités fédérales; le territoire fédéré formerait une union douanière et ses habitants auraient une citoyenneté commune.

Débat à la Commission intérimaire

Le 13 juillet, la Commission intérimaire entama un débat général sur le rapport de la Commission. Ce débat se poursuivit par intervalles jusqu'à la fin du mois, et chacune des trois propositions eut ses défenseurs. Toutefois, certains orateurs qui exprimaient une préférence pour l'incorporation complète de l'Érythrée dans l'empire éthiopien, et d'autres qui se prononçaient en faveur d'une Érythrée indépendante, indiquèrent que leurs gouvernements seraient disposés à envisager l'alternative d'une fédération. Le délégué du Canada, M. John W. Holmes, qui prit la parole le 14 juillet, se rangea parmi ceux qui préconisaient « la création d'une régime fédéral au sein duquel les droits de tous les habitants de l'Érythrée seraient garantis et qui reconnaîtrait à la population érythréenne une influence appropriée ». C'était, d'après lui, la solution la plus acceptable à la majorité des Érythréens. Les autres représentants partageant ce point de vue comprenaient les délégués des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de la Bolivie, ainsi que de l'Afrique du Sud qui avait été la première à proposer la fédération à la Commission intérimaire.

L'étude d'un projet de résolution devant être soumis à l'Assemblée générale a été remise au mois d'août.

Conseil économique et social

L'avance des capitaux requis pour la mise en valeur des pays retardataires a été l'une des principales questions à l'étude pendant la récente session, la onzième, du Conseil économique et social. Plusieurs délégués, parlant au nom des pays insuffisamment développés, ont souligné que c'est aux pays plus évolués à avancer les fonds nécessaires à la mise en valeur des régions retardataires du globe. Quelques représentants des pays européens ont fait observer que l'Europe a cessé d'être une source de capitaux de placement et que les pays européens qui ont des colonies doivent consacrer des sommes considérables à leur mise en valeur. D'autre part, les délégués des États-Unis et du Canada ont déclaré que les capitaux de placement des pays plus évolués ne s'achemineront vers les régions retardataires que dans la mesure où ils subiront l'attraction d'un climat économique propre à les faire fructifier. A cet égard, le délégué du Canada, M. Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, a appuyé, de façon générale, les recommandations de la Sous-commission du développement économique réclamant l'amélioration des institutions financières et des régimes fiscaux des pays insuffisamment développés. A la fin de juillet, le Conseil économique et social étudiait encore cette question.

Le problème du plein emploi

A la même session du Conseil, le problème du « plein emploi » a été étudié à la lumière d'un rapport d'économistes sur « les mesures nationales et internationales destinées à assurer le plein emploi ». Certains délégués ont trouvé